

COVID-19 : centres de vaccination autorisés par les Préfectures et aux modalités identifiées par l'URPSML

Mise à jour du 18/02/2021

Pour obtenir les coordonnées et modalités des centres de vaccination de la région HDF affichés et les informations sur les demandes de renforts, cette carte est à associer à la liste publiée en parallèle.

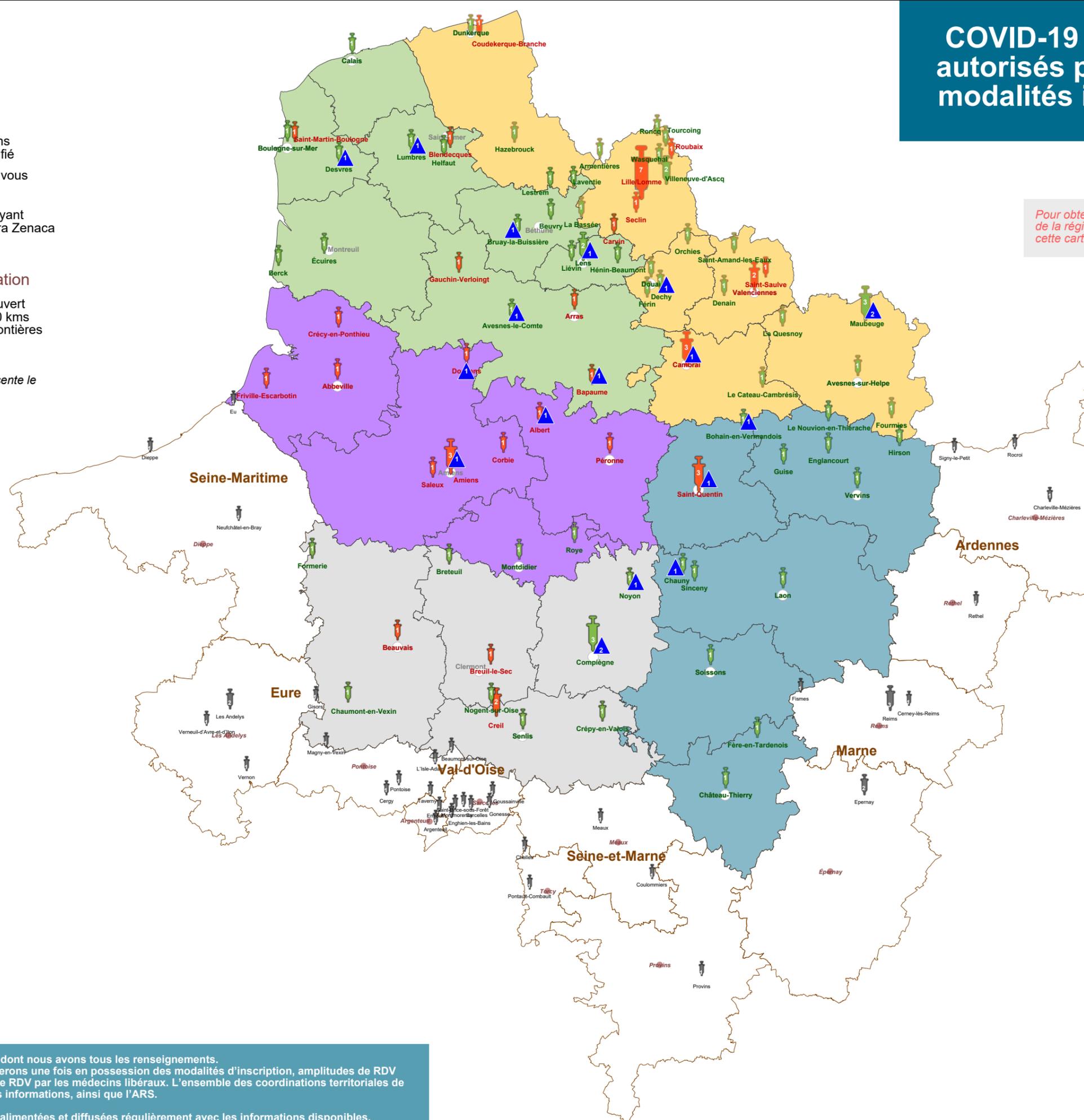
102 centres en région HDF

-  Ville avec centre(s) sans besoin de renfort identifié
-  Ville avec centre(s) où vous pouvez être renfort
-  Ville avec centre(s) n'ayant pas reçu de doses Astra Zenaca

Hors région, pour information

-  Villes avec centre ouvert dans un rayon de 40 kms (vol d'oiseau) des frontières de la région HDF

Le chiffre dans les symboles représente le nombre de centre concernés



Région HDF

Département	
	Aisne
	Nord
	Oise
	Pas-de-Calais
	Somme

Départements limitrophes à la région HDF

Département ...	
	Chef lieu arrondissement de ...

Source pour les centres hors région HDF au 12/02/2021 : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>

Centres de vaccination répertoriés et dont nous avons tous les renseignements. D'autres existent : nous les mentionnerons une fois en possession des modalités d'inscription, amplitudes de RDV et lieu, indispensables pour la prise de RDV par les médecins libéraux. L'ensemble des coordinations territoriales de vaccination est sollicité pour avoir les informations, ainsi que l'ARS.

Cette carte et la liste associée seront alimentées et diffusées régulièrement avec les informations disponibles.

N'hésitez pas à nous faire savoir si vous avez connaissance d'un centre non présent sur cette carte : alerte-medecinsliberaux@urpsml-hdf.fr

Carte réalisée par l'URPS ML avec C&D - © Artique - EW 06/01/2021 - 224/covid-19-Centres vacc - V17
Sources : Préfectures, ARS HDF, Cliniques, Hôpitaux Privés, CH, CPTS, MSP,



Sources : préfectures, ARS, cliniques, Hôpitaux privés, CH, CPTS, MSP, sante.fr

Au 18/02/2021

Attention, la plupart des centres sont complets pour les semaines à venir

En orange, les demandes de renforts

En bleu, les centres n'ayant pas reçu de doses d'Astra Zeneca

Aisne (02)

Bohain-en-Vermandois – MSP de Bohain en Vermandois

- Lieu de vaccination : 18 rue Elysée Alavoine – 02110 Bohain-en-Vermandois
- Horaires : Du lundi au vendredi 14h-15h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone : 03 23 65 59 99
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/bohain-en-vermandois/centre-de-vaccination-msp-maison-medicale-du-vermandois?pid=practice-165174&enable_cookies_consent=1

Château Thierry – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Route de Verdilly – 02405 Château-Thierry
- Horaires : mardi 13h30-16h30, mercredi au vendredi 9h-12h et 13h30-16h30, samedi 9h-14h
- Sur rendez-vous :
 - Téléphone : 03 23 69 60 71
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/chateau-thierry/centre-hospitalier-chateau-thierry-ch-jeanne-de-navarre?pid=practice-149338>

Chauny – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 94 rue Anciens Combattants AFN Tom – 02300 Chauny
- Horaires : du lundi au samedi 8h30-17h30
- Sur rendez-vous :
 - Téléphone : 03 23 38 53 75
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/chauny/centre-hospitalier-de-chauny>

Fère-en-Tardenois – MSP

- Lieu de vaccination : Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Fère-en-Tardenois – 14 rue de la Goutte – 02130 Fère-en-Tardenois
- Horaires : lundi au samedi
- Sur rendez-vous :
 - <https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/02130-ferre-en-tardenois/centre-de-vaccination-pole-de-sante-de-la-goutte-d-or?centerId=5ffef3c1b1a1aa1cc204ef5b>
 - Par téléphone au 01 49 09 34 98

Guise – MSP Champagne Picardie

- Lieu de vaccination : Maison de Santé Pluriprofessionnelle Champagne Picardie Guise – 41 rue André Godin – 02120 Guise

- Horaires : du lundi au samedi
- Sur rendez-vous :
 - par téléphone au 07 84 50 14 74 (même numéro que le centre prioritaire de prélèvement covid)
 - <https://www.maiaa.com/centre-de-vaccination/02120-guise/centre-de-vaccination---msp-de-guise>

Hirson – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 40 rue aux Loups – 02500 Hirson
- Horaires : du lundi au vendredi 9h-12h et 13h-17h, samedi 9h-13h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/hirson/centre-de-vaccination-ch-de-hirson-reserve-aux-personnes-eligibles?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - par téléphone au 03 23 58 82 65 (de 9h à 12h et de 13h à 15h)

Laon – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 33 rue Marcelin Berthelot – 02000 Laon
- Horaires : du lundi au dimanche de 9h à 19h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/laon/centre-de-vaccination-covid-19-du-ch-laon-reserve-aux-personnes-eligibles?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - par téléphone au 03 23 24 33 61

Le Nouvion en Thiérache – MSP / Centre de vie Jacques Dessalngre

- Lieu de vaccination : Maison de Santé les Hirondelles – 38 rue André Ridders – 02170 Le Nouvion-en-Thiérache
- Horaires : du lundi au samedi de 14h à 17h30
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/le-nouvion-en-thierache/centre-de-vaccination-covid-maison-de-sante-les-hirondelles>
 - par téléphone au 03 23 90 11 00

Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt – MSP

- Lieu de vaccination : 5 route de Liesse – 02820 Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt
- Horaires : du lundi au samedi midi
- Sur rendez-vous :
 - <https://www.maiaa.com/centre-de-vaccination/02820-saint-erme-outre-et-ramecourt/centre-de-vaccination-saint-erme>
 - par téléphone au 06 86 97 46 79

Saint-Quentin

- **Centre Hospitalier Saint-Quentin**
 - Lieu de vaccination : 1 av Michel de l’Hospital – 02321 St Quentin
 - Horaires : tous les jours de 8h20 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
 - Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/saint-quentin/centre-hospitalier-ch-de-saint-quentin?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 23 05 58 73

- **Hôpital Privé Saint-Claude**

- Lieu de vaccination : 1 Bd du Dr Schweitzer – 021100 St Quentin
- Horaires : du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Sur rendez-vous :
 - <http://elsanhdf.fr/vaccination/>
 - Par téléphone au 03 23 64 53 51

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Kami MAHMOUDI, Directeur de Territoire des Hauts de France, ELSAN, mahmoudi@elsan.care, 06 79 32 64 02

- **Ville de Saint Quentin**

- Lieu de vaccination : Palais des Sports – Avenue de Rémicourt – 02321 St Quentin
- Horaires :
- Sur rendez-vous : Tél : 03 23 63 68 63

Sinceny – MSP de la Faïencerie

- Lieu de vaccination : MSP de La Faïencerie – 1bis rue des Faïences - 02300 Sinceny
- Horaires : Tous les jours 9h-12h et 14h-17h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/maison-de-sante/sinceny/centre-vaccinale-covid-msp-de-la-faiencerie?pid=practice-164005?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 74 72 11 78

Soissons – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 46 av du Général de Gaulle – 02200 Soissons
- Horaires : lundi au vendredi de 8h-13h et de 14h-18h, samedi 8h-13h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/soissons/ch-de-soissons-centre-de-vaccination?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 23 75 71 46

Vervins – MSP

- Lieu de vaccination : Hôpital de Vervins - Place de la Liberté – 02140 Vervins
- Horaires : du lundi au samedi
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/vervins/centre-de-vaccination-covid-19-dr-gosset>
 - Par téléphone au 03 23 91 61 49

Nord (59)

Armentières – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 112 rue Sadi Carnot – 59280 Armentières
- Horaires : du lundi au vendredi de 13h à 18h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/armentieres/ch-armentieres?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - par téléphone au 03 20 48 10 03

Avesnes-sur-Helpe – Centre Hospitalier

- Ouverture prochainement
- Lieu de vaccination : Salle du Bastion - Rue des Prés – 59440 Avesnes-sur-Helpe
- Horaires : du lundi au vendredi de 14h à 17h
- Sur rendez-vous : Par téléphone au 03 27 70 73 21

Cambrai

- **Clinique du Cambrésis :**
 - Lieu de vaccination : 102 Boulevard Faidherbe - 59400 Cambrai
 - Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h
 - Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 27 72 44 29
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/saint-saulve/centre-de-vaccination-covid-19-groupe-elsan?pid=practice-162448>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Kami MAHMOUDI, Directeur de Territoire des Hauts de France, ELSAN, mahmoudi@elsan.care, 06 79 32 64 02

- **Clinique Sainte Marie (GHICL) :**
 - Lieu de vaccination : 22 rue Watteau - 59400 Cambrai
 - Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h
 - Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/clinique-privée/cambrai/centre-de-vaccination-covid-19-clinique-sainte-marie-ghicl-cambrai?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 27 73 57 35
- **Centre Hospitalier Cambrai, Maison Médicale de Garde**
 - Lieu de vaccination : 516 avenue de Paris – 59400 Cambrai
 - Horaires :
 - Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/cambrai/centre-de-vaccination-ch-cambrai?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 27 73 73 89

Coudekerque-Branche – Clinique de Flandre

- Lieu de vaccination : 300 Rue des Forts - 59210 Coudekerque-Branche
- Horaires : du lundi au vendredi de 13h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone 03 28 28 11 07

- <http://elsanhdf.fr/vaccination/>
- https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/saint-saulve/centre-de-vaccination-covid-19-groupe-elsan?highlight%5Bagenda_ids%5D%5B%5D=406254&pid=practice-162480

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Kami MAHMOUDI, Directeur de Territoire des Hauts de France, ELSAN, mahmoudi@elsan.care, 06 79 32 64 02

Dechy - Centre Hospitalier

- 1 bis Route de Cambrai, 59187 Dechy
- Prendre rendez-vous en ligne / https://partners.doctolib.fr/hopital-public/douai/centre-de-vaccination-covid-ch-douai?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Denain - Centre Hospitalier, Centre de Santé

- Lieu de vaccination : Salle Pierre Baudin, Place Baudin – 59220 Denain
- Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
- Sur rendez-vous :
 - Tél. 06 71 28 71 54
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/denain/reserve-hospitalier-de-denain?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Douai - CPTS Grand Douai

- Lieu de vaccination : Salle d'Anchin – 25 Rue Fortier - 59500 Douai
- Horaires : Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, le samedi de 7h30 à 12h30
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/douai/cpts-grand-douai-salle-d-anchin-douai>
 - Par téléphone au 03 66 87 07 50 du lundi au vendredi de 8h à 16h

Dunkerque – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Maison des usagers (Biologie médicale) – 130 av Louis Herbeaux – 59240 Dunkerque
- Horaires : Du lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-19h30, samedi 9h-12h
- Sur rendez-vous : <https://www.doctolib.fr/hopital-public/dunkerque/ch-dunkerque-centre-de-vaccination-covid-19>
- Plus d'information par téléphone au 03 28 28 51 46 (du lundi au vendredi de 13h30 à 19h30)

Férin - CPTS Grand Douai

- Lieu de vaccination : Salle du Chaudron – 3 rue de Bapaume - 59169 Férin
- Horaires : Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, le samedi de 7h30 à 12h30
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/douai/cpts-grand-douai-salle-d-anchin-douai?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 66 87 07 50 du lundi au vendredi de 8h à 16h

Fourmies – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 13 rue de l'Hôpital - 59610 Fourmies
- Horaires :

- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/fourmies/ch-fourmies-centre-de-vaccination-covid-19?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 27 56 51 24

Hazebrouck – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Espace Flandre - 4 rue du Milieu – 59190 Hazebrouck
- Horaires : du Lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-17h30
- Sur rendez-vous : https://partners.doctolib.fr/hopital-public/hazebrouck/ch-hazebrouck-centre-de-vaccination-covid-19?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

La Bassée – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Salle VOX, Salle municipale – 17 avenue Jean-Baptiste Lebas – 59480 La Bassée
- Horaires :
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/bassee/ch-la-bassee-vaccination-covid?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 06 13 55 93 87

Le Cateau-Cambrésis – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : service de consultations du Centre Hospitalier de le Cateau-Cambrésis - 28 Bd Paturle - 59360 Le Cateau-Cambrésis
- Horaires : du lundi au samedi de 8h à 20h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/le-cateau-cambresis/ch-le-cateau-centre-vaccination-covid-19?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 61 56 01 37

Le Quesnoy – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 90 rue du 8 Mai 1945 - 59530 Le Quesnoy
- Horaires : du lundi au vendredi de 14h à 17h
- Sur rendez-vous : par téléphone au 03 27 14 92 72 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h) ou au 03 27 14 86 86 (du lundi au vendredi de 17h à 21h et le week-end)

Lille

- **CHU (Ce-VAC)**
 - Lieu de vaccination : Centre de dépistage Covid (CAMIP), Rue Pierre Decoulx, 59120 Loos
 - Horaires : du lundi au dimanche de 9h à 20h
 - Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 62 94 36 77
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/lille/chu-lille-vaccination-covid-19?pid=practice-163202>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Pour ce faire, le [formulaire ci-joint](#) est à adresser uniquement à cette adresse mail : ce-vac-chu@chu-lille.fr

- **Hôpital Privé Le Bois**
 - Lieu de vaccination : 44 Avenue Marx Dormoy, 59000 Lille
 - Horaires : du lundi au vendredi de 7h à 19h30

- Sur rendez-vous :
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/villeneuve-d-ascq/vaccination-covid-19-hopital-prive-le-bois-et-villeneuve-d-ascq?pid=practice-163992>
 - Par tél. 09 70 30 17 06
- **Hôpital Saint Vincent / GHICL**
 - Lieu de vaccination : 51 bd de Belfort - 59000 Lille
 - Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h
 - Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/espice-etablissement-de-sante-prive-d-interet-collectif/lille/centre-de-vaccination-covid-19-sv>
 - Par tél. 03 20 87 75 30
- **Ville de Lille (Fives)**
 - Lieu de vaccination : Salle des Fêtes de Fives - 91 rue de Lannoy - 59800 Lille
 - Horaires : du lundi au samedi 9h-12h et 13h-18h
 - Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/lille/centre-de-vaccination-lille-fives-salle-des-fetes>
 - Par tél. 03 62 26 08 20
- **Ville de Lille**
 - Lieu de vaccination : Institut Pasteur - 1 rue du Professeur Calmette - 59800 Lille
 - Horaires : du lundi au vendredi 8h-20h, samedi 9h-13h
 - Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/lille/centre-vaccination-institut-pasteur-de-lille>
 - Par tél. 03 20 87 79 80
- **Centre Paul Boulanger / CPTS Lille Ouest**
 - Lieu de vaccination : Maison de Santé - Centre Paul boulanger - Bd du Professeur Jules Leclerc - 59000 Lille
 - Horaires : du lundi au dimanche de 9h à 13h et de 14h à 18h
 - Sur rendez-vous :
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/lille/chu-lille-vaccination-covid-19?pid=practice-163202>
 - Par téléphone au 03 62 94 36 77

Lomme – GHICL / Hôpital St Philibert

- Lieu de vaccination : 130 Rue du Grand But – BP 249 – 59462 Lomme Cedex
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/espice-etablissement-de-sante-prive-d-interet-collectif/lille/centre-de-vaccination-covid-19-reserve-professionnel-de-sante-ghicl>
 - Par tél. 03 20 22 52 76

Maubeuge

- **CPTS Val de Sambre :**
 - Lieu de vaccination :
 - **MSP Liberté** - 121 Rue de la Liberté - 59600 Maubeuge
 - Sur rendez-vous : Tél : 06.50.83.07.09 ou 06.52.58.62.80

- **La Luna – Espace Sculfort** – Avenue Jean Jaurès - 59600 Maubeuge
 - Horaires : du lundi au dimanche de 8h à 21h
 - Sur rendez-vous :
 - <https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/59600-maubeuge/centre-de-vaccination-la-luna--espace-sculfort>
 - Tél : 03.27.62.21.80
- **Centre Hospitalier Sambre Avesnois :**
 - Lieu de vaccination : 13 Bd Louis Pasteur - 59600 Maubeuge
 - Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h
 - Sur rendez-vous :
 - Tél : 03 27 69 87 86
 - <https://booking.keldoc.com/centre-hospitalier/maubeuge-59600/centre-hospitalier-de-sambre-avesnois>

Orchies - CPTS Pévèle du Douaisis

- Lieu de vaccination : Salle la Grange – 11 Albert Poutrains – 59310 Orchies
- Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 8h à 14h
- Sur rendez-vous :
 - Par tél. 03 27 99 17 80
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/orchies/centre-de-vaccination-covid-19-orchies?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Roncq – Polyclinique Saint-Roch

- Lieu de vaccination : 56 rue de Lille – 59223 Roncq
- Horaires : du lundi au vendredi de 8h30-19h30
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone 03 59 03 20 68
 - <https://partners.doctolib.fr/clinique-privee/roncq/centre-de-vaccination-covid-19-clinique-saint-roch>

Roubaix – Centre Hospitalier / CPTS de Roubaix

- Lieu de vaccination : Centre Julien Lagache - 31 rue de Barbieux - 59100 Roubaix
- Horaires : du lundi au samedi
- Sur rendez-vous :
 - **Pour les professionnels de santé :** <https://www.doctolib.fr/hopital-public/roubaix/centre-de-vaccination-covid-19-reserve-aux-professionnels-de-sante-de-l-etablissement>
 - Pour la population : <https://www.doctolib.fr/hopital-public/roubaix/ch-de-roubaix-centre-de-vaccination-covid-19>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination :

https://doodle.com/poll/nxm8ns6ni5d96wty?utm_source=poll&utm_medium=link

Saint Amand Les Eaux – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : 19 Rue des Anciens d'Afrique du N - 59230 Saint-Amand-les-Eaux
- Horaires : du lundi au samedi de 8h à 20h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 27 22 96 27
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/saint-amand-les-eaux/centre-de-vaccination-de-l-amandinois>

Saint Saulve – Polyclinique du Parc

- Lieu de vaccination : 48 Rue Henri Barbusse - 59880 Saint-Saulve
- Horaires : du lundi au samedi de 8h à 13h et de 13h30 à 18h30
- Sur rendez-vous :
 - <http://elsanhdf.fr/vaccination/>
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/saint-saulve/centre-de-vaccination-covid-19-groupe-elsan?pid=practice-162448>
 - Par téléphone au 03 27 23 16 91

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Kami MAHMOUDI, Directeur de Territoire des Hauts de France, ELSAN, mahmoudi@elsan.care, 06 79 32 64 02

Seclin – GHSC / Marie

- Lieu de vaccination : salle Rosenberg – 77 b avenue Marx Dormoy - 59113 Seclin
- Horaires : du mardi au samedi de 9h à 13h
- Sur rendez-vous : https://partners.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/haut-de-france/vaccination-gh-seclin-carvin?pid=practice-165103?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : https://doodle.com/poll/gregphi22rcp9c6h?utm_source=poll&utm_medium=link

Tourcoing – Centre Hospitalier Dron et CPTS Tourcoing Mouvaux Neuville-en-Ferrain

- Lieu de vaccination : CH Dron - 155 rue du Président Coty - 59200 Tourcoing – Bâtiment des maladies infectieuses et du voyageur – Centre des vaccinations internationales (1^{er} étage) – [Voir plan](#)
- Horaires : du lundi au vendredi 9h-12h et 13h-17h, samedi 9h-12h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 20 69 45 78
 - <https://www.ch-tourcoing.fr/rendez-vous-en-ligne/>
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/tourcoing/centre-de-vaccination-ch-tourcoing-reserve-aux-professionnels-de-sante?pid=practice-162916>

Valenciennes

- **Polyclinique Vauban :**
 - Lieu de vaccination : 10 Avenue Vauban - 59300 Valenciennes
 - Horaires : du lundi au samedi 8h-13h et 13h30- 18h30
 - Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 61 32 71 39 (de 9h à 13h du lundi au vendredi)
 - <http://elsanhdf.fr/vaccination/>
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/saint-saulve/centre-de-vaccination-covid-19-groupe-elsan?pid=practice-162448>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Kami MAHMOUDI, Directeur de Territoire des Hauts de France, ELSAN, mahmoudi@elsan.care, 06 79 32 64 02

- **Centre Hospitalier Valenciennes / CPTS Grand Valenciennes :**
 - Lieu de vaccination : Gymnase de l'école Jean Mineur – Rue de la Cokerie – 59300 Valenciennes
 - Horaires : du lundi au vendredi 9h-17h, samedi et dimanche 11h-17h (pour les professionnels de santé du lundi au vendredi 9h-20h, samedi et dimanche 11h-19h)
 - Sur rendez-vous :

- Tél. 03 27 14 08 29
- <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/valenciennes/centre-vaccination?placeId=practice-162438&specialtyId=5494>

Villeneuve d'Ascq

- **Hôpital Privé de Villeneuve d'Ascq :**
 - Lieu de vaccination : 20 Avenue de la Reconnaissance, 59650 Villeneuve-d'Ascq
 - Horaires : du lundi au vendredi 7h-19h30
 - Sur rendez-vous :
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/villeneuve-d-ascq/vaccination-covid-19-hopital-prive-le-bois-et-villeneuve-d-ascq?pid=practice-163991>
 - Par tél. 09 70 30 17 07
- **CPTS de la Marque :**
 - Lieu de vaccination : Salle Marianne – Place Salvador Allende – 59650 Villeneuve d'ascq
 - Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 - Sur rendez-vous : <https://www.doctolib.fr/> (cptsdelamarque)

Wasquehal – CPTS de la Marque

- Lieu de vaccination : Salle Pierre Herman - 5 rue Jean Macé – 59290 Wasquehal
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 20 65 71 80
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-depistage-covid/wasquehal/cpts-de-la-marque?pid=practice-164065>

Oise (60)

Beauvais – Centre Hospitalier Simone Veil

- Lieu de vaccination : locaux de l'IFSI (40 av Léon Blum – 60000 Beauvais), accès par la formation continue, à côté de la zone hélicoptérée. Un fléchage est mis en place dès l'entrée de l'hôpital
- Horaires : du lundi au vendredi 8h30-18h, samedi 14h30-18h, dimanche 9h30-12h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/beauvais/vaccination-covid-beauvais-chaumont-en-vexin?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - par téléphone au 03 44 11 26 26

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination :

https://doodle.com/poll/h4wheawe8fkstbmr?utm_source=poll&utm_medium=link_ou_s.cnigniet@ch-beauvais.fr

Breteil – Institut Médical Rééducation et Réadaptation de Breteil

- Lieu de vaccination : 32 rue de Paris - 60120 Breteil
- Horaires : du lundi au vendredi 9h-13h et 13h30-17h
- Sur rendez-vous :
 - Ligne téléphonique au 03 60 29 61 54
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/breteil/institut-medical-de-breteil?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Breuil le Sec – Centre Hospitalier Isarien (CHI) Clermont

- Lieu de vaccination : CHI site de Fitz James - unité Vigouroux – rue Guy Boulet - 60840 Breuil le sec
- Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et samedi de 8h30 à 12h30
- Sur rendez-vous :
 - <https://booking.keldoc.com/centre-hospitalier/breuil-le-sec-60840/centre-hospitalier-isarien-de-clermont/centre-de-vaccination-covid-du-centre-hospitalier-isarien-de-clermont>
 - Par téléphone au 03 44 77 50 15

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : vaccinocovid@chi-clermont.fr (+ copie à directeur.chi@chi-clermont.fr) ou tél. 03 44 77 50 15

Chaumont-en-Vexin – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : (Au rez-de-chaussée de l'Hôpital) 34 bis rue Pierre Budin - BP 53 - 60240 Chaumont-en-Vexin
- Horaires : du mardi au jeudi de 9h à 12h, vendredi de 9h30 à 12h, samedi de 9h à 12h
- Sur rendez-vous : par téléphone au 03 20 44 49 54

Compiègne

- **Polyclinique Saint Côme : (réservé professionnels de santé)**
 - Lieu de vaccination : 7 rue Jean Jacques Bernard - 60204 Compiègne cedex
 - Horaires : du lundi au vendredi 8h30-12h30
 - Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/clinique-privee/compiègne/polyclinique-saint-come-vaccination?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - par téléphone au 09 70 30 17 02 de 10h à 12h et de 14h à 16h

- **Centre Hospitalier Compiègne - GHICN : (réservé professionnels de santé)**
 - Lieu de vaccination : Centre Hospitalier Intercommunal de Compiègne-Noyon – Site de Mercière (en Salle des conférence niveau 0) - 8 av Henri Adnot - 60200 Compiègne
 - Horaires : du lundi au vendredi 10h-13h et 14h-16h, samedi 14h-16h
 - Sur rendez-vous :
 - <https://www.keldoc.com/centre-hospitalier/compiegne-60200/centre-hospitalier-intercommunal-compiegne-noyon>
 - par téléphone au 03 60 40 70 93 et 03 44 23 66 33 du lundi au vendredi de 9h à 17h
- **Centre de vaccination - Ville de Compiègne**
 - (Salle de la victoire) 112 Rue Saint-joseph, 60200 Compiègne
 - 03 59 55 35 60
 - Sur rendez-vous : https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/compiegne/centre-de-vaccination-covid-compiegne-arc?pid=practice-165271&enable_cookies_consent=1

Creil

- **GHPSO Creil :**
 - Lieu de vaccination : Hôpital de Jour de Médecine - boulevard Laennec - 60100 CREIL
 - Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30
 - Sur rendez-vous :
 - Tél. 03 44 61 66 97 ou 03 44 61 66 98
 - <https://partners.doctolib.fr/hopital-public/creil/ghpso-centre-de-vaccination-covid-19-reserve-aux-professionnels-de-sante>
- **MSP Creil :**
 - Lieu de vaccination : 59 rue du Plessis Pommeraye - 60100 CREIL
 - Horaires : du lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-18h30, samedi 9h-13h
 - Sur rendez-vous :
 - par téléphone au 03 65 65 72 53 / 07 52 59 85 08
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/creil/maison-de-sante-de-creil?pid=practice-77694>
 - Par mail : centrecovid19creil@gmail.com

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : centrecovid19creil@gmail.com

Crépy-en-Valois - Ville

- Lieu de vaccination : 3 Mail Philippe d'Alsace – 60800 Crépy-en-Valois
- Horaires : lundi 14h-17h45, du mardi au vendredi 9h-12h30 et 14h-17h45
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/centre-depistage-covid/crepy-en-valois/centre-de-vaccination-covid-ville-de-crepy-en-valois?highlight%5Bagenda_ids%5D%5B%5D=410456
 - Par téléphone au 03 44 59 44 49

Formerie – MSP de Formerie

- Lieu de vaccination : Salle des Fêtes – 6 rue Georges Clémenceau – 60220 Formerie
- Horaires : du lundi au vendredi 14h-18h, samedi 8h-12h
- Sur rendez-vous :

- <https://www.doctolib.fr/vaccination/formerie>
- Par téléphone au 03 44 46 17 57

Nogent-sur-Oise – Ville

- Lieu de vaccination : 95 rue du Général de Gaulle – 60180 Nogent-sur-Oise
- Horaires : du lundi au samedi 9h-12h et 14h-17h30
- Sur rendez-vous :
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/nogent-sur-oise/centre-de-vaccination-covid-centre-municipal-de-sante-de-nogent-sur-oise>
 - Par téléphone au 03 75 19 01 03

Noyon – Communauté de Communes du Pays Noyonnais

- Lieu de vaccination : Salle du Théâtre le Chevalet – 6 place Aristide Briand
- Horaires :
- Sur rendez-vous : Tél. 08 01 90 80 30

Senlis – Centre Hospitalier Senlis GHPSO

- Lieu de vaccination : Hôpital de Jour Chimiothérapie – 14 av Paul Rougé - 60300 Senlis
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30
- Sur rendez-vous :
 - Tél. 03 44 61 66 97 ou 03 44 61 66 98
 - <https://partners.doctolib.fr/hopital-public/creil/ghpso-centre-de-vaccination-covid-19-reserve-aux-professionnels-de-sante?pid=practice-165161>

Pas-de-Calais (62)

Arras – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Service de santé au travail, bâtiment Churchill – 3 Bd Besnier - 62022 Arras
- Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h, les samedis de 10h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - **Pour les professionnels de santé** : Par mail campagne.vaccination@gh-artoisternois.fr
 - Pour la population :
 - Tél. 03 21 21 10 33 du lundi au vendredi de 8h à 18h
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/arras/ght-artois-ternois-vaccination-covid/booking/places?specialityId=5494>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : mobilisation.covid@gh-artoisternois.fr

Avesnes-le-Comte – Centre SDIS

- Ouverture prévue en mars
- Lieu de vaccination : Salle Jacques Nirdol – 15 rue des Fossés – 62810 Avesnes-le-Comte
- Horaires : du lundi au dimanche 8h-12h30 et 13h30-18h
- Sur rendez-vous :
 - par téléphone : 08 00 04 04 04
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/bruay-la-buissiere/centre-de-vaccination-covid-pas-de-calais?pid=practice-164610>

Bapaume – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Foyer occupationnel – 55 av de la république - 62453 Bapaume
- Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h, les samedis de 10h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - **Pour les professionnels de santé** : Par mail campagne.vaccination@gh-artoisternois.fr
 - Pour la population :
 - Tél. 03 21 21 10 33 du lundi au vendredi de 8h à 18h
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/arras/ght-artois-ternois-vaccination-covid/booking/places?specialityId=5494>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : mobilisation.covid@gh-artoisternois.fr

Berck – Fondation Hopale :

- Lieu de vaccination : Kursaal - 23 av du Général de Gaulle – 62600 Berck
- Horaires :
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 92 04 34 71
 - <https://www.keldoc.com/centre-hospitalier/berck-62600/fondation-hopale/centre-de-vaccination-de-la-fondation-hopale?category=-1&cabinet=16886&specialty=144>

Beuvry – Centre Hospitalier Béthune-Beuvry :

- Lieu de vaccination : Service Aire Cancer – Rez-de-Chaussée Bât. Principal - 27 rue Delbecque – 62660 Beuvry
- Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30
- Sur rendez-vous :
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/bethune-beuvry/centre-hospitalier-de-bethune-beuvry-vaccination-professionnel-de-sante>
 - par téléphone au 03 21 64 41 55

Blendecques - Clinique de St Omer

- Lieu de vaccination : 71 Rue Ambroise Paré, 62575 Blendecques
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 92 04 34 71 / 03 91 92 50 11
 - <http://elsanhdf.fr/vaccination/>
 - <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/saint-saulve/centre-de-vaccination-covid-19-groupe-elsan?pid=practice-162482>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Kami MAHMOUDI, Directeur de Territoire des Hauts de France, ELSAN, mahmoudi@elsan.care, 06 79 32 64 02

Boulogne-sur-Mer - Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Unité Médico judiciaire – Allée Jacques Monod – Boulogne-sur-Mer
- Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 17h, samedi 9h-13h
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/hopital-public/boulogne-sur-mer/ch-boulogne-sur-mer-centre-de-vaccination-covid-19>
 - par téléphone au 03 21 99 33 33

Bruay La Buisnière – Centre SDIS

- Lieu de vaccination : Salle Marmottan – 10 place Marmottan – 62700 Bruay la Buisnière
- Horaires : du lundi au dimanche 8h-12h30 et 13h30-18h
- Sur rendez-vous :
 - par téléphone : 08 00 04 04 04
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/bruay-la-buissiere/centre-de-vaccination-covid-pas-de-calais?pid=practice-164610>

Calais :

- **Centre Hospitalier Calais Uniquement pour le personnel hospitalier**
- **Ville Calais – Réservé aux professionnels médicaux, paramédicaux et médico-sociaux, agissant en libéral, structures privées, SDIS et SAD**
 - Ouvert
 - Lieu de vaccination : Forum Gambetta – 23 Bd Léon Gambetta – 62100 Calais
 - Horaires :
 - Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 21 46 20 56
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/calais/centre-de-vaccination-covid-19-forum-gambetta>

Carvin – GHSC / Marie

- Lieu de vaccination : salle des fêtes le Patio - route de Meurchin - 62220 Carvin

- Horaires : du mardi au samedi 9h-13h
- Sur rendez-vous : <https://partners.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/haut-de-france/vaccination-gh-seclin-carvin?pid=practice-165103>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination :

https://doodle.com/poll/b9bev6qeyeb6vv87?utm_source=poll&utm_medium=link

Desvres – SDIS Desvres

- Lieu de vaccination : Ancienne maison intercommunale des services - Rue claudette et rue de la gare - 62240 Desvres
- Horaires : du lundi au dimanche 9h-12h30 et 13h30-18h
- Sur rendez-vous :
 - par téléphone : 08 00 04 04 04
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/bruay-la-buissiere/centre-de-vaccination-covid-pas-de-calais?pid=practice-164610>

Écuire – Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil, COSEC 2

- Lieu de vaccination : 2 Rue de Montreuil – 62170 Écuire
- Horaires :
- Sur rendez-vous :
 - Tél. 03 21 89 35 15
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/ecuire/centre-covid-montreuil>

Gauchin-Verloingt – MSPP Léonard de Vinci

- Lieu de vaccination : MSPP Léonard de Vinci (site du CH Ternois) – 176 rue d'Hesdin – 62130 Gauchin-verloingt
- Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h, les samedis de 10h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - **Pour les professionnels de santé** : Par mail campagne.vaccination@gh-artoisternois.fr
 - Pour la population :
 - Tél. 03 21 21 10 33 du lundi au vendredi de 8h à 18h
 - <https://www.doctolib.fr/hopital-public/arras/gh-artois-ternois-vaccination-covid/booking/places?specialityId=5494>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : mobilisation.covid@gh-artoisternois.fr

Helfaut – CHRSO et CPTS Audois

- Lieu de vaccination : CH de Saint-Omer - Salle des sports du pavillon 3 – Rue de Blendecques – 62570 Helfaut
- Horaires :
 - CHRSO : lundi 14h-18h, mardi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h
 - CPTS : lundi à vendredi 11h-19h, samedi et dimanche 9h-13h
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/hopital-public/saint-omer/ch-region-st-omer-centre-de-vaccination-covid-19>
 - par téléphone au 03 21 88 70 00, poste 6182 du lundi au vendredi de 9h à 17h

Hénin-Beaumont – Polyclinique AHNAC

- Lieu de vaccination : 1110 route de courrières – 62110 Hénin-Beaumont
- Horaires : Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30
- Sur rendez-vous :

- <https://www.doctolib.fr/espice-etablissement-de-sante-prive-d-interet-collectif/henin-beaumont/polyclinique-d-henin-baumont>
- Par téléphone au 03 21 13 32 51

Laventie – CPTS Artois-Lys

- Lieu de vaccination : Salle des fêtes – Rue Delphin Chavatte - Laventie
- Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, samedi 9h-13h
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/laventie/centre-de-vaccination-covid-19-flandre-lys?pid=practice-165123>
 - par téléphone au 06 66 11 50 76

Lens

- **Centre Hospitalier Lens :**
 - Lieu de vaccination : Bâtiment Nayrac F4 - 99 route de la Bassée - Lens
 - Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 - Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 62 61 84 37
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/lens/ch-de-lens-lens?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
- **CPTS Lens La Gohelle :**
 - Ouverture prévue fin février
 - Lieu de vaccination : Salle Bertinchamps – Rue Denis Cordonnier – 62300 Lens
 - Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 - Sur rendez-vous : *pas de modalité à ce jour*

Lestrem – CPTS Artois-Lys

- Lieu de vaccination : Centre socioculturel Jean de la Fontaine – 301 Allée Pierre Macquart – 62136 Lestrem
- Horaires : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, samedi 9h-13h
- Sur rendez-vous :
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/laventie/centre-de-vaccination-covid-19-flandre-lys?pid=practice-165125>
 - par téléphone au 06 66 11 50 76

Liévin – CPTS Liévin Pays d’Artois

- Lieu de vaccination : Salle Gilbert Régnier – Rue Montgolfier – 62800 Liévin
- Horaires : Du lundi au vendredi de 12h à 20h et le samedi de 12h à 16h
- Sur rendez-vous :
 - <https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/62800-lievin/centre-de-vaccination-lievin-pays-dartois>
 - Par téléphone au 06 23 59 09 93

Lumbres – SDIS Lumbres

- Lieu de vaccination : Salle Leio Lagrang – rue d’Isle – 62380 Lumbres
- Horaires : du lundi au dimanche 9h-12h30 et 13h30-18h
- Sur rendez-vous :
 - par téléphone : 08 00 04 04 04
 - <https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/bruay-la-buissiere/centre-de-vaccination-covid-pas-de-calais?pid=practice-164610>

Saint-Martin-Boulogne – Centre Médico Chirurgical de la Côte d’Opale (CMCO)

- Lieu de vaccination : Centre médical spécialisé - 173, route de Desvres – Boulogne-sur-Mer (CMCO accès bâtiment B1 3ème étage)
- Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h
- Sur rendez-vous :
 - **Pour les professionnels de santé** de moins de 65 ans du Boulonnais : 1 journée vaccination le **jeudi 25/02 de 9h à 17h** : <https://www.doctolib.fr/clinique-privee/saint-martin-boulogne/centre-de-vaccination-mco-groupe-hpl>
 - Pour la population :
 - par téléphone au 09 70 30 17 01
 - <https://www.doctolib.fr/clinique-privee/saint-martin-boulogne/centre-de-vaccination-mco-groupe-hpl>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Dr Alex Delattre – alexdelattre@gmail.com – Tél. 06 20 47 45 88

Somme (80)

Abbeville – Centre Hospitalier/Mairie

- Lieu de vaccination : Mairie d'Abbeville - Salle des fêtes – 15 rue Josse Van Robaix – 80100 Abbeville
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 20h
- Sur rendez-vous :
 - Téléphone : 03 22 29 61 37 / 03 60 76 10 33
 - <https://booking.keldoc.com/centre-hospitalier/abbeville-80001/centre-hospitalier-abbeville-salle-des-fetes>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Service relations professionnels de santé – CPAM – par tél. au 03 22 97 50 30 ou par mail : rps.cpam-amiens@assurance-maladie.fr

Albert – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Salle communale (Gymnase) – Rue Paul Langevin – 80300 Albert
- Horaires : Du mardi au vendredi 9h-12h et 14h-17h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 92 04 34 71 / 03 22 74 38 40
 - <https://partners.doctolib.fr/hopital-public/albert/ch-d-albert-centre-de-vaccination-covid-19>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Service relations professionnels de santé – CPAM – par tél. au 03 22 97 50 30 ou par mail : rps.cpam-amiens@assurance-maladie.fr

Amiens :

- **CHU Amiens**
 - Lieu de vaccination : Place Victor Pauchet – 80080 Amiens
 - Horaires : du lundi au vendredi de 12h à 20h, samedi de 10h à 18h et dimanche de 9h à 13h
 - Sur rendez-vous :
 - <https://booking.keldoc.com/cabinet-medical/amiens-80000/chu-amiens-picardie-site-nord?category=-1&cabinet=16656&specialty=496>
 - Téléphone : 03 22 45 56 80 / 06 47 75 79 05 / 03 28 66 88 15

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Mme Delbaere, secrétaire de la Présidence de la CME au 03 22 08 80 31

- **Pôle Privé d'Amiens (Clinique Victor Pauchet, Clinique Cardio urgences, Clinique de l'Europe, Polyclinique de Picardie)**
 - Lieu de vaccination : 65 rue Alexandre Dumas – 80000 Amiens
 - Horaires : du lundi au vendredi de 14h à 20h
 - Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/amiens/centre-de-vaccination-du-pole-prive-d-amiens?speciality id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 22 33 74 43

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Service relations professionnels de santé – CPAM – par tél. au 03 22 97 50 30 ou par mail : rps.cpam-amiens@assurance-maladie.fr

- **Espace Santé Maurice Ravel**

- Lieu de vaccination : 1 bis rue Maurice Ravel – 80000 Amiens
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h30 à 18h, samedi 9h à 13h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 92 04 31 71
 - <https://booking.keldoc.com/cabinet-medical/amiens-80000/espace-sante-maurice-ravel?category=-1&cabinet=16655&specialty=496>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Service relations professionnels de santé – CPAM – par tél. au 03 22 97 50 30 ou par mail : rps.cpam-amiens@assurance-maladie.fr

Corbie – Maison Médicale de Corbie

- Lieu de vaccination : 36 rue Jacques Pinsonneau – 80800 Corbie
- Horaires : Lundi 13h-15h, mardi 9h-11h, mercredi 14h-17h, jeudi 9h-12h, vendredi 9h-13h, samedi 8h30-11h30
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 22 96 81 82
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/corbie/centre-de-vaccination-covid-ville-de-corbie?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Service relations professionnels de santé – CPAM – par tél. au 03 22 97 50 30 ou par mail : rps.cpam-amiens@assurance-maladie.fr

Crécy en Ponthieu – MSP de Crécy en Ponthieu

- Lieu de vaccination : 42 route de Rue – 80150 Crécy en Ponthieu
- Horaires : Mardi, mercredi et jeudi 8h-12h et 14h-17h
- Sur rendez-vous : Par tél. 03 92 04 34 71

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Service relations professionnels de santé – CPAM – par tél. au 03 22 97 50 30 ou par mail : rps.cpam-amiens@assurance-maladie.fr

Doullens – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Espace culturel – rue des neufs Moulins – 80600 Doullens
- Horaires : Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30, samedi de 9h à 13h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 22 32 34 47
 - <https://booking.keldoc.com/centre-hospitalier/doullens-80600/centre-hospitalier-doullens?cabinet=16763&specialty=144>

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Service relations professionnels de santé – CPAM – par tél. au 03 22 97 50 30 ou par mail : rps.cpam-amiens@assurance-maladie.fr

Friville-Escarbotin – Communauté de Commune VIMEU Baie de la Somme

- Lieu de vaccination : Salle Edith Piaf – 56 rue Henri Barbusse – 80130 Friville-Escarbotin
- Horaires : Du mardi au vendredi 8h-12h et 14h-18h
- Sur rendez-vous :
 - Par téléphone au 03 22 26 08 80
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/friville-escarbotin/centre-de-vaccination-covid-vimeu-baie-de-somme?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Service relations professionnels de santé – CPAM – par tél. au 03 22 97 50 30 ou par mail : rps.cpam-amiens@assurance-maladie.fr

Montdidier – CHIMR / EHPAD Lucien Vivien

- Lieu de vaccination : EHPAD Lucien Vivien – Rue du Chemin Vert – 80500 Montdidier
- Horaires : Mardi 13h-17h et jeudi 9h-17h
- Sur rendez-vous : <https://booking.keldoc.com/centre-hospitalier/montdidier-80500/centre-hospitalier-montdidier-roye-ehpad-lucien-vivien?category=-1&cabinet=16764&specialty=144>

Péronne – Centre Hospitalier

- Lieu de vaccination : Place du Jeu de Paume – 80201 Péronne
- Horaires : Du lundi au dimanche de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Sur rendez-vous :
 - Par tél. 03 22 83 61 14
 - https://partners.doctolib.fr/hopital-public/peronne/ch-de-peronne?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Service relations professionnels de santé – CPAM – par tél. au 03 22 97 50 30 ou par mail : rps.cpam-amiens@assurance-maladie.fr

Roye – CHIMR Roye / MSP

- Lieu de vaccination : 2 rue Docteur Alexandre Remond – 80700 Roye
- Horaires : Mercredi 9h-17h et vendredi 9h-13h
- Sur rendez-vous : <https://booking.keldoc.com/centre-hospitalier/montdidier-80500/centre-hospitalier-montdidier-roye-ehpad-lucien-vivien?category=-1&cabinet=16764&specialty=144>

Saleux - CPTS Grand Amiens

- Lieu de vaccination : Salle Espace Eugène Viandier – Place Numa Buignet – 80480 Saleux
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 19h, samedi de 9h à 18h
- Sur rendez-vous :
 - https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/saleux/centre-de-vaccination-covid-19-de-saleux?pid=practice-164882?speciality_id=5494&enable_cookies_consent=1
 - Par téléphone au 03 22 09 34 34

Vous souhaitez être renfort médical sur ce site de vaccination : Besoins du lundi au vendredi de 9h à 14h et de 14h à 19h, le samedi jusque 18h : renfort-vaccination-covid@cpts-grand-amiens.fr

Actualisation modalités rémunération et modalités de participation médecins volontaires centres de vaccination (Source : ARS, Assurance Maladie, Ordre du Nord et URPS ML) :

Pour les médecins libéraux s'impliquant ou souhaitant s'impliquer dans les centres de vaccination, voici les informations en notre possession à ce jour. Attention, si ces informations sont relativement stabilisées, elles ne sont pas complètes et pourraient être amenées à se compléter dans les prochains jours.

A titre liminaire, il convient de souligner que les médecins libéraux participant à la campagne vaccinale (peu importe le lieu) bénéficieront d'une protection fonctionnelle, en vertu de l'article L.3131-6 CSP rendu applicable par l'article L.3131-15 sur le fondement duquel la campagne est lancée.

Si tous les médecins volontaires peuvent contribuer à la vaccination, ils doivent néanmoins remplir certaines obligations, notamment :

- être inscrit au Tableau de l'Ordre,

- avoir informé le Conseil départemental de cette activité, hormis les salariés et hospitaliers.

C'est l'Agence Régionale de Santé qui organise la mise en place des Centres de vaccination, en concertation avec les professionnels de santé et leurs représentants.

(...)

S'agissant de la responsabilité civile professionnelle (RCP) :

Tout médecin **assuré en nom propre** en Responsabilité Civile Professionnelle peut avoir une activité vaccinale.

Tout médecin qui n'est **pas assuré en nom propre** et qui va avoir une activité vaccinale pour un organisme (établissement de santé, MSP, Centre de Santé, ...) **doit disposer d'un contrat, d'une lettre de mission ou tout autre document** attestant que l'organisme a contracté une assurance RCP qui couvre son activité.

La réparation intégrale des accidents médicaux imputables à des activités de soins réalisés à l'occasion de la campagne vaccinale anti-covid-19 sera assurée par l'ONIAM au titre de la solidarité nationale, comme pour les vaccins obligatoires.

S'agissant de la déclaration de site distinct auprès de votre Ordre départemental :

1. Le médecin **installé** a la possibilité de :

- participer à la campagne de vaccination au sein d'un Centre de vaccination à condition **d'avoir déclaré cette activité** auprès de l'Ordre départemental en indiquant le lieu et l'adresse du Centre et l'arrêt de cette activité. L'Ordre du Nord tolère que l'administration du centre de vaccination le fasse pour lui, à confirmer pour les autres départements ;
- **se faire remplacer** au sein de son cabinet pendant qu'il exerce au Centre de vaccination, à condition d'avoir préalablement transmis sa demande de remplacement en précisant ce fait pour l'Ordre du Nord, à confirmer pour les autres départements.

2. Le médecin **remplaçant thésé** peut exercer au sein d'un Centre dans le cadre d'un contrat préalablement établi et transmis au Conseil Départemental avec ce Centre ou dans le cadre d'une réquisition.

3. Le médecin **retraité sans activité** peut exercer au sein d'un Centre de vaccination après information préalable du Conseil départemental de l'Ordre, à condition de pratiquer ces vaccinations dans des Centres où un accompagnement est prévu par un médecin en activité responsable de la sécurité des patients.

Sans assurance en nom propre, le médecin **retraité sans activité doit disposer d'un contrat, d'une lettre de mission ou tout autre document** attestant que l'organisme où se déroule la vaccination a contracté une assurance RCP qui couvre son activité.

4. **L'interne ou Docteur Junior (remplaçant non thésé)** peut exercer au sein d'un Centre de vaccination, indépendamment de sa capacité à participer à la vaccination dans le cadre de ses activités statutaires, dans le cadre de contrats d'adjoint ou de remplaçant, sous condition que le médecin remplacé soit bien sur place afin de permettre une supervision.

5. Le médecin **hospitalier / salarié** peut exercer au sein d'un Centre de vaccination sans aucune information à transmettre à l'Ordre. En cas de souhait d'exercer dans un autre Centre, il convient d'en informer sa direction.

S'agissant de la e-CPS : tous les médecins inscrits à l'ordre peuvent activer une e-CPS, même s'ils ne disposent pas d'une CPS (ce qui est le cas de certains retraités sans activité). Il faut disposer soit d'un ordinateur équipé d'un lecteur de carte à puce, soit avoir un numéro de portable et une adresse email renseignée dans ses coordonnées au RPPS. Les internes en médecine et les docteurs juniors, qui disposent d'une CPF, peuvent également activer une e-CPS, selon les mêmes modalités que les médecins.

A noter : **Pour réactiver une carte CPS d'un médecin (ex : un retraité) :**

- Allez sur <https://monespace.medecin.fr/user/login>
- Vérifiez si le mail + le numéro de téléphone sont valides afin de pouvoir lancer une e-CPS
- Si erreur ou dysfonctionnement, contacter l'ANS : 08 25 85 20 00

S'agissant de la rémunération des médecins libéraux en activité pour leur intervention en EHPAD, en établissements de santé ou en centre de vaccination, **vous avez le choix.**

La rémunération forfaitaire à la vacation peut cependant être intéressante, notamment dès lors qu'il faudra réaliser les secondes injections qui ne pourront donner lieu à une facturation de consultation associée.

1. Facturation à l'acte (par télétransmission FSE). Dans ce cas de figure, les modalités de facturation sont les suivantes :

- Pour une consultation prévacinale (y compris, le cas échéant, 1^{ère} injection) ou injection au cours d'une consultation : 25 € code « VAC » + MD (10 €) + IK. À noter : la majoration de déplacement (MD) est limitée à 3 par déplacement en EHPAD ;
- Pour les injections seules (sans consultation associée) : 9,60 € code « VAC » pour l'injection + MD (10 €) + IK ;
- Forfait de 5,40 € pour chaque injection saisie dans le télé service « Vaccin Covid. Lors de la seconde injection, la cotation d'une consultation n'est pas justifiée sauf si le médecin considère cette consultation requise et indispensable.

À noter :

- la majoration dérogation de renfort en Ehpads (MU) n'est pas cumulable avec la rémunération de la vaccination ;
- les majorations de nuit ne sont pas applicables ;
- les majorations dimanches/jours fériés sont applicables.

2. Rémunération forfaitaire pour les interventions en EHPAD, en établissement de santé ou dans un centre de vaccination :

Dans ce cas, le médecin ne facture pas les actes, il doit renseigner les dates et heures des vacations sur un [bordereau par établissement disponible en téléchargement \(XLSX\)](#).

Pour les vacations en EHPAD, ce bordereau sera adressé par la structure à sa caisse d'assurance maladie de rattachement, pour règlement de ces vacations aux professionnels de santé.

Pour les vacations dans les centres de vaccinations et les autres ESMS, c'est le professionnel qui adresse le bordereau à l'Assurance Maladie.

Cette vacation forfaitaire est rémunérée à hauteur de 420 € la demi-journée, ou 105 € de l'heure si présence de moins de 4h ; chaque heure entamée est due (1h30 de présence peut être facturée 2h).

Les samedis après-midi, dimanches et jours fériés, la vacation forfaitaire est portée à 460€ la demi-journée (ou 115€ de l'heure si présence de moins de 4h).

Cette rémunération s'applique lorsque le médecin intervient pour des consultations, des injections ou la supervision d'un infirmier réalisant les injections. Le forfait de 5,40 € pour la saisie dans « Vaccin Covid » sera versé au médecin pour chaque injection saisie.

Ce bordereau évoluera prochainement de sorte à permettre aux professionnels de le transmettre directement à l'assurance maladie.

Cette modalité de rémunération **ne se fonde pas** sur un acte de réquisition. Aucune intervention préalable de l'ARS n'est nécessaire.

S'agissant de la rémunération des médecins retraités :

A titre liminaire, il convient de souligner que les médecins retraités, qui participeront à la campagne vaccinale même à titre bénévole, bénéficieront de la protection fonctionnelle (art. L. 3131-10 CSP) et verront donc leurs frais de justice éventuels pris en charge par l'État en cas d'incident thérapeutique, quelle que soit la structure dans laquelle ils interviennent.

S'agissant des modalités de rémunération, il en existe encore 2 choix possibles :

- **un contrat de praticien contractuel**, dans les conditions de droit commun attachées à ce statut et au titre d'un cumul emploi-retraite (libéralisé/sans plafond sous réserve que l'intéressé ait fait valoir ses droits à la retraite auprès de l'ensemble des régimes auxquels il est rattaché – limite d'âge dans le cadre d'un cumul emploi-retraite = 72 ans ;

- **une réquisition volontaire** conformément à la procédure mise en place dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire.

Pour mémoire, ce dispositif offre par ailleurs à l'agent une couverture assurantielle complète (ce dernier étant alors sous le régime d'un collaborateur exceptionnel du service public). **Cette réquisition est réalisée par l'ARS.** L'indemnisation forfaitaire horaire brute des médecins réquisitionnés en application de l'[article L. 3131-15 du code de la santé publique](#) est fixée comme suit : 4° Pour les médecins retraités et les médecins sans activité professionnelle 50 euros entre 8 heures et 20 heures, 75 euros entre 20 heures et 23 heures et de 6 heures à 8 heures et 100 euros entre 23 heures et 6 heures ainsi que les dimanches et jours fériés ;
A noter : Les médecins retraités doivent néanmoins toujours disposer d'un numéro RPPS (valide dans les 5 années suivant l'arrêt d'activité) afin d'être en capacité de saisir les données dans l'outil Vaccin Covid.

Pour les médecins remplaçants thésés, non thésés mais également salariés (centres de santé, Éducation Nationale, PMI, etc.) :

A l'instar des médecins retraités, ces derniers peuvent être réquisitionnés. **Cette réquisition est réalisée par l'ARS.**

Attention cependant, la présence d'un médecin remplaçant non thésé ne dispense pas l'établissement ou le centre de vaccination de la présence d'un médecin thésé, encadrant la procédure de vaccination.

L'indemnisation forfaitaire horaire brute des médecins réquisitionnés en application de l'[article L. 3131-15 du code de la santé publique](#) est fixée comme suit :

3° Pour les médecins remplaçants : 75 euros entre 8 heures et 20 heures, 112,50 euros entre 20 heures et 23 heures et de 6 heures à 8 heures et 150 euros entre 23 heures et 6 heures ainsi que les dimanches et jours fériés ;

4° Pour les médecins retraités et les médecins sans activité professionnelle 50 euros entre 8 heures et 20 heures, 75 euros entre 20 heures et 23 heures et de 6 heures à 8 heures et 100 euros entre 23 heures et 6 heures ainsi que les dimanches et jours fériés ;

5° Pour les médecins salariés des centres de santé mentionnés à l'[article L. 6323-1 du code de la santé publique](#) et des établissements thermaux mentionnés à l'article R. 1322-52 du même code, lorsqu'ils exercent dans le cadre d'une réquisition au-delà de leur obligation de service, 50 euros entre 8 heures et 20 heures, 75 euros entre 20 heures et 23 heures et de 6 heures à 8 heures et 100 euros entre 23 heures et 6 heures ainsi que les dimanches et jours fériés ;

6° Pour les médecins du ministère de l'éducation nationale, les médecins exerçant dans les services départementaux de protection maternelle et infantile mentionnés à l'[article L. 2112-1 du code de la santé publique](#) et dans les autres services de santé dépendant des conseils départementaux ou des communes, les médecins salariés d'un organisme de sécurité sociale, notamment les médecins-conseils de l'assurance maladie, ainsi que les autres médecins exerçant en administration publique, notamment les médecins inspecteurs de santé publique, lorsqu'ils exercent dans le cadre d'une réquisition au-delà de leur obligation de service, 50 euros entre 8 heures et 20 heures, 75 euros entre 20 heures et 23 heures et de 6 heures à 8 heures et 100 euros entre 23 heures et 6 heures ainsi que les dimanches et jours fériés.

A noter : pour les modalités d'indemnisation des professionnels de santé, la voie de la réquisition est recommandée à ce jour ; elles pourraient évoluer très prochainement.

Ainsi, les structures souhaitant recourir à de la réquisition sont invitées à le faire sur des périodes courtes (une semaine au plus), de sorte à ne pas être bloquées en cas d'évolution. En tout état de cause, il sera toujours possible de renouveler ces demandes selon la même procédure.

Quand serai-je payé pour ma réquisition ?

Dès que la période de réquisition est terminée :

- L'ARS adresse aux professionnels réquisitionnés un bordereau de réquisition. Ce bordereau doit être rempli par le professionnel ;
- une fois rempli, ce bordereau doit être renvoyé à la structure ayant bénéficié de la réquisition (à des fins de vérification),
- une fois la vérification opérée, le bordereau est renvoyé à l'ARS

Ce process prend généralement une semaine.

L'ARS envoie ensuite le document accompagné de l'arrêté de réquisition à la CPAM, laquelle se charge d'indemniser le professionnel. Les délais sont variables (entre 1 et 2 mois).

Dans ces conditions, il est préconisé des périodes de réquisitions « relativement » courtes (deux semaines, pas plus). Partant du principe que nous attendons la fin d'une période de réquisition pour lancer l'indemnisation, il est préférable d'avoir de courtes périodes, quitte à les renouveler.

Les réquisitions sont-elles soumises aux cotisations sociales ?

Les sommes perçues dans le cadre de la réquisition sont soumises à cotisations.

Les modalités de rémunération des personnels réquisitionnés sont précisées dans l'arrêté du 29 mars 2020 portant diverses dispositions relatives à l'indemnisation des professionnels de santé en exercice, retraités ou en cours de formation réquisitionnés dans le cadre de l'épidémie covid-19. La protection sociale de ces personnels est celle prévue aux articles L.311-3 et D.311-2 du code de la sécurité sociale.

Et l'article D.311-2

Les cotisations dues au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, les contributions mentionnées à l'article L. 834-1 et à l'article L. 14-10-4 du code de l'action sociale et des familles, et le versement mentionné aux articles L. 2333-64 et L. 2531-2 du code général des collectivités territoriales sont calculés sur les rémunérations versées aux personnes mentionnées à l'article D. 311-1 mensuellement ou pour chaque acte ou mission ou, le cas échéant, par nombre de personnes suivies annuellement. Le taux des accidents du travail et maladies professionnelles est celui applicable aux services extérieurs des administrations, aux collectivités territoriales, et à l'administration hospitalière, y compris leurs établissements publics et établissements publics médico-sociaux. Ce taux est également applicable lorsque la mission de service public constitue le prolongement d'une activité salariée dans le cas de l'accord mentionné à l'article D. 311-3.

Types de contrats et rémunération

Lors de son webinaire hebdomadaire **du 29/01**, le Ministère a donné des éléments de cadrage concernant les **Types de contrat et rémunération des vaccinateurs** :

	Salarié	Retraité salarié en cumul emploi retraite ou sans activité	Libéral installé et salarié en centre de santé	Libéral remplaçant (y compris étudiant 3 ^e cycle avec une licence de remplacement)	Retraité libéral en cumul emploi-retraite	Retraité sans activité	Etudiant
Etablissement hospitalier	Mise à disposition <u>ou</u> CDD	CDD		Convention de collaboration	Convention de collaboration	CDD (tarif retraité)	CDD en dehors des heures de stage
Centre de santé	Mise à disposition <u>ou</u> CDD	CDD		Convention de collaboration	Convention de collaboration	CDD (tarif PSL)	CDD en dehors des heures de stage
Maison de santé (SISA)	Mise à disposition		Paiement direct du professionnel de santé par l'Assurance Maladie	Contrat de remplaçant/adjoint ou assistant avec un PS installé de la MSP <u>ou</u> Convention de collaboration	Convention de collaboration		
CPTS (Association loi 1901)	Mise à disposition			Contrat de remplaçant/adjoint ou assistant avec un PS installé de la CPTS <u>ou</u> Convention de collaboration	Convention de collaboration		
Collectivité	Mise à disposition	CDD		Contrat de remplaçant/adjoint ou assistant avec un PS installé intervenant dans le centre <u>ou</u> CDD	CDD	CDD	CDD

Contrat de travail :

- Les montants retenus sont des rémunérations brutes
- La structure supportera le poids des cotisations patronales sans remboursement par l'AM – *ce remboursement est globalisé dans le forfait « centre de vaccination » pour les établissements de santé*

La structure précompte les cotisations salariales et les contributions sociales et le PS perçoit le net.

Convention de collaboration :

- Si le PS a **déjà une activité de travailleur indépendant déclarée** : il déclare la rémunération des vacations comme honoraires (qui seront considérés comme honoraires conventionnés)
- Si le PS **n'a pas d'activité de travailleur indépendant** : il adhère et déclare ses revenus (par ex., via le Régime Simplifié des Professions Médicales)

Points d'attention :

- **Centres de santé :**

Retraités : forfait du PSL (et non celui de la réquisition)

Les étudiants : activité ne peut pas être rémunérée comme celle d'un PSL. Ce sera donc le tarif étudiant qui sera remboursé aux centres par l'Assurance Maladie

- **Collectivités :**

Structures non connues de l'Assurance Maladie

Demande de subvention auprès des ARS nécessaire et passage par un contrat de travail avec le professionnel

Nous sommes encore en attente de précisions concernant les dites-conventions de collaboration, notamment des modèles-type.

Les précisions suivantes ont cependant été données :

Dans l'attente de ces précisions, le recours à la réquisition reste possible.

Modalités d'intervention et d'indemnisation des professionnels de santé intervenant dans des centres de vaccination

Concernant les modalités d'intervention et d'indemnisation des professionnels de santé intervenant dans des centres de vaccination sont en cours de validation et adressés aux ARS cette semaine. Les centres de vaccination ou établissements hébergeurs seront informés des évolutions dès réception.

Dans l'attente, il nous a été demandé de ne plus réquisitionner au-delà du 12/02 pour les centres de vaccination.